

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : français

Lettre datée du 11 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre de la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité en novembre 2016, ce dernier tiendra une séance d'information le 17 courant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique autour du thème : « Le renforcement du partenariat stratégique dans la lutte contre l'idéologie extrémiste » (voir la note conceptuelle en annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Fodé Seck



**Annexe à la lettre datée du 11 novembre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

Note conceptuelle

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la coopération islamique :
renforcer le partenariat stratégique dans le domaine
de la lutte contre l'idéologie extrémiste**

Contexte

Conformément à la Charte des Nations Unies, les États Membres ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnu qu'en s'acquittant des devoirs que lui imposait cette responsabilité, le Conseil de sécurité agissait en leur nom (Art. 24). En outre, au Chapitre VIII de la Charte, l'ONU et les organismes régionaux sont encouragés à coopérer en vue du règlement pacifique des différends (Art. 52 et 53). Toute une série de menaces et de difficultés mettant aujourd'hui en péril la paix et la sécurité internationales, il est impératif que l'ONU et les organisations régionales et autres resserrent leur coopération pour y faire face de façon globale et efficace.

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) bénéficie du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale depuis 1975 (voir la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale). Elle a fait partie des organisations que le Conseil a invitées, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, à participer et à faire des déclarations lors de ses précédents débats sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, au mois de novembre 2016, le Sénégal organisera une réunion de haut niveau afin d'étudier des idées et des mesures visant à renforcer encore le partenariat stratégique entre l'ONU et l'OCI dans le domaine de la lutte contre l'idéologie extrémiste. Plusieurs résolutions, déclarations du Président du Conseil de sécurité et rapports du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres peuvent constituer des références utiles à cet égard.

Depuis sa création en 1969, l'OCI, qui, forte de ses 57 États membres, constitue la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après l'ONU, n'a pas ménagé ses efforts et a œuvré sans relâche à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement à l'échelle mondiale. Compte tenu de la situation particulière actuelle qui veut que plusieurs des conflits et foyers de tension dont s'occupe le Conseil de sécurité sont situés dans le monde musulman, le rôle de l'OCI devient crucial, l'Organisation étant un partenaire stratégique de l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le chapitre de sa Charte consacré à ses objectifs et principes, l'OCI s'est engagée à respecter les principes de la Charte des Nations Unies, à contribuer

activement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à promouvoir des relations entre États fondées sur la justice, le respect mutuel et le principe de bon voisinage. La Charte de l'OCI exige également des États membres qu'ils règlent leurs différends par des moyens pacifiques et qu'ils s'abstiennent de recourir à la force dans leurs relations. Le chapitre XV de la Charte, qui est consacré au règlement pacifique des différends, fournit des orientations sur cette question.

Dans le Programme d'action OCI 2025 adopté à la Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement tenue à Istanbul en avril 2016 et le Programme d'action décennal adopté avant lui, les États membres ont à juste titre affirmé que les situations de conflit étaient le défi majeur auquel devait faire face la Oumma au XXI^e siècle, et ont préconisé un renforcement du rôle de l'OCI dans la prévention des conflits, l'instauration d'un climat de confiance, le maintien de la paix, le règlement des conflits et le relèvement en période postconflictuelle dans les États membres ainsi que dans les situations de conflit concernant des communautés musulmanes. Ils ont également souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre les États membres de l'OCI d'une part, et entre l'OCI et les organisations internationales et régionales, d'autre part, en vue de protéger les droits et les intérêts des États membres en matière de prévention et de règlement des conflits et dans les situations d'après conflit.

L'ONU et l'OCI ont collaboré étroitement en vue de rétablir la paix et la sécurité en Afghanistan, au Darfour/Soudan, en Libye, au Mali, en République centrafricaine, en Somalie et au Yémen. L'OCI a ouvert des bureaux à Kaboul et à Mogadiscio en 2011. Les deux organisations ont travaillé ensemble en faveur de la reconstruction et du développement en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, en Sierra Leone et en Somalie (voir le paragraphe 13 de la résolution [67/264](#) de l'Assemblée générale). L'ONU et l'OCI ont également des objectifs communs, comme promouvoir et faciliter le processus de paix au Moyen-Orient et la solution des deux États dans le cadre de la question de Palestine ainsi que promouvoir le règlement d'autres conflits, dans le respect des normes généralement acceptées, des principes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au fil des ans, les deux organisations ont réussi à nouer d'excellentes relations de travail fondées sur leurs préoccupations et intérêts communs. Cette coopération est nourrie par la convocation de réunions biennales, au cours desquelles tous les domaines sont abordés. La treizième session de consultations biennales OCI/ONU s'est tenue en mai 2016 dans les locaux de l'ONU à Genève et a abouti à l'adoption d'une liste d'activités ciblées devant être menées au cours des deux prochaines années. Le prochain cycle de consultations sera organisé par l'OCI en 2018.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général de l'ONU a évoqué le renforcement de la coopération concrète entre l'ONU et l'OCI et l'adoption d'une démarche fondée sur la complémentarité entre les deux organisations (voir [A/69/228-S/2014/560](#), par. 115 à 121). Dans sa résolution [69/317](#), l'Assemblée générale s'est dite convaincue que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OCI servait la promotion des buts et des principes des Nations Unies.

Objectifs

Ces dernières années ont été particulièrement difficiles pour le monde musulman, pour qui cette période marquée par des guerres, l'occupation et l'agression étrangères, le terrorisme et l'extrémisme, les conflits armés ainsi que les

catastrophes naturelles ou causées par l'homme, est l'une des plus éprouvantes de son histoire. Le monde musulman a également évolué; on y observe une sensibilisation accrue à la question des droits de l'homme et l'émergence de mouvements de défense de ces derniers. Dans le monde interdépendant et interconnecté dans lequel nous vivons, cette évolution a des répercussions bien au delà des frontières des États concernés.

En sa qualité de porte-parole de l'entité collective qu'est le monde musulman, l'OCI a un rôle bien particulier à jouer et reste déterminée à trouver des solutions durables à ces défis. L'Organisation a déjà pris un certain nombre de mesures énergiques visant à permettre d'harmoniser les intérêts et les vues sur la manière de relever les défis auxquels doit faire face l'Oumma. Outre une série de mesures prises dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement, de l'économie, de l'environnement, de la science, de la technologie, de la santé, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, l'Organisation a récemment créé un Conseil des sages, qui doit jouer un rôle prépondérant dans la gestion des situations de conflit, la cessation des hostilités et les processus de consolidation de la paix dans les États membres. L'Organisation s'est dotée d'un Groupe pour la paix, la sécurité et la médiation qui doit contribuer à renforcer le rôle de l'OCI dans le domaine du règlement pacifique des différends par la promotion du dialogue, de la médiation et de la diplomatie préventive.

Le Conseil de sécurité déploie lui aussi des efforts considérables pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde, objectif en vue duquel il s'engage activement et prend des mesures inspirées par la Charte des Nations Unies. Toutefois, les mesures prises par une seule organisation ne sauraient jamais être suffisantes pour faire face aux nombreux défis que le monde doit relever, d'où la nécessité d'établir un partenariat mondial. Pour répondre aux besoins de façon rapide et appropriée, l'ONU et l'OCI doivent donc établir des partenariats stratégiques et durables qui leur permettront de surmonter les difficultés complexes qui se posent dans différents domaines.

La séance d'information sur la coopération entre les deux organisations que tiendra le Conseil de sécurité le 17 novembre 2016 sera une excellente occasion pour les membres du Conseil, ainsi que pour toutes les parties prenantes, de réfléchir aux meilleurs moyens de renforcer le partenariat stratégique en matière de prévention et de lutte contre l'idéologie extrémiste.

Dans le droit fil de ses idéaux fondateurs, l'OCI a pris plusieurs initiatives visant à contribuer à la lutte contre l'idéologie extrémiste, qui peut conduire au terrorisme.

On citera notamment les efforts faits par l'Organisation pour approuver des outils permettant de lutter contre l'extrémisme et de promouvoir un discours islamique modéré.

Dans cet esprit, le Gouvernement sénégalais a accueilli les 28 et 29 avril 2015 à Dakar la dixième session du Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles de l'OCI, qui s'est tenue sous la présidence du Président sénégalais Macky Sall et dont le thème était : « Le rôle des jeunes et des médias dans l'action pour la paix et la stabilité dans le monde islamique ». Les conclusions de cette session ont été rassemblées dans le cadre du plan d'action du Comité permanent, qui

a été présenté à la treizième Conférence islamique au sommet des chefs d'État ou de gouvernement, tenue à Istanbul.

Dans le même ordre d'idées, l'OCI, par l'intermédiaire de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et en partenariat avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, a organisé à Rabat les 1er et 2 novembre 2016 un atelier au cours duquel le rôle de l'éducation dans la promotion de la paix mais aussi dans la lutte contre l'islamophobie a été souligné.

Un site Web a été créé pour le Centre pour le dialogue, la paix et l'entente de l'OCI : outil de référence, espace de communication et plateforme de consultation, le site permettra de lutter contre la propagande terroriste et d'en démanteler la structure idéologique.

Le Centre a pour objectif de lutter contre l'impact des revendications fallacieuses et trompeuses des terroristes concernant le recrutement de combattants terroristes étrangers moyennant la diffusion de messages, d'articles et de vidéos.

Les membres de l'OCI sont bien conscients qu'on ne peut pas lutter contre le terrorisme en misant exclusivement sur des mesures de sécurité. Il est nécessaire d'adopter une démarche globale et inclusive qui tienne compte des réalités sur le terrain. La séance d'information redonnera de l'élan à la coopération entre l'OCI et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, en particulier s'agissant de l'application des résolutions des Nations Unies sur le terrorisme, l'accent étant mis sur les décisions du Conseil de sécurité.

Questions à examiner

Au cours de la réunion, les participants pourront examiner, sans s'y limiter, les points et aspects suivants :

- Les possibilités d'agir et les démarches pertinentes qui pourraient faciliter la réalisation de l'objectif d'améliorer l'interaction et le partenariat stratégique existant entre l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, et l'OCI;
- Les moyens d'établir un partenariat global entre l'ONU et l'OCI qui puisse compléter utilement les efforts de la première dans la lutte contre l'idéologie extrémiste et qui tienne compte de la position à l'évidence privilégiée de la seconde, en sa qualité de porte-parole de la collectivité qu'est le monde musulman;
- La coopération entre les deux organisations peut être particulièrement axée sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les droits de l'homme et la promotion du dialogue interconfessionnel et interculturel, la modération, la tolérance et la coexistence pacifique entre les peuples et les civilisations;
- La nécessité d'améliorer la coordination sur le plan institutionnel entre les deux organisations, et notamment l'importance d'intensifier l'assistance technique ou toute autre forme d'assistance fournie à l'OCI et à ses organes et institutions subsidiaires afin de renforcer leurs capacités en matière de coopération;
- Les moyens que pourraient mettre en œuvre l'ONU et l'OCI pour élargir leur coopération s'agissant de la mise en œuvre du plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent à divers niveaux institutionnels;

- Le Groupe pour la paix, la sécurité et la médiation a lancé une série de programmes portant sur des questions qui intéressent également la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU. Il s'agira de se demander en quoi la coopération entre ce groupe et les départements de l'ONU permettra aux deux organisations de réaliser leurs objectifs communs.

Modalités de la réunion

La réunion prendra la forme d'un exposé suivi d'un débat et sera présidée par le Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger du Sénégal, Mankeur Ndiaye.

Intervenants

Pour l'Organisation des Nations Unies : le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenca

Pour l'Organisation de la coopération islamique : le Secrétaire général adjoint, Hameed Opeloyeru

Pour l'Université de Columbia : Souleymane Bachir Diagne.
